

Droits de consommation sur les rhums de fabrication locale et d'importation consommés aux Iles-Sous-le-Vent (Arrêtés des 13 février 1884 et 18 décembre 1886, décret du 26 juin 1891 et arrêté du 11 mars 1893).

Par litre de liquide ne dépassant pas 56° à l'alcoomètre et à la température de 15° centigrades.....	0 fr. 80
Au-dessus de 56° et jusqu'à 79° inclus, un droit supplémentaire de.....	0 fr. 032
par degré en sus et par litre de liquide.	
A 80° et au-dessus, les boissons alcooliques seront classées dans la catégorie des alcools et soumises au droit de.....	2 fr. par litre.

Droits de douane (Décrets des 9 mai 1892 et 10 mars 1897, tarif y annexé)

Droits d'octroi de mer (Décret du 11 mars 1897, tarif y annexé).

Droits sanitaires (Arrêté du 22 décembre 1897).

Pilotage (Arrêté du 22 décembre 1897).

1° Bâtiments de commerce, par fractions de 10 tonneaux :

Jusqu'à 400 tonneaux :

Les 100 premiers tonneaux.....	4 ^f »
Les 300 suivants.....	3 50

A partir de 400 tonneaux :

Les 100 premiers tonneaux.....	3 »
Les 500 suivants et au-dessus.....	1 50

2° Pour tout mouvement de port avec l'aide du pilote 20 »

Droits d'ancrage (Arrêté du 22 décembre 1897).

Par tonneau de jauge 0^f 05

Sont exemptés des droits de pilotage et d'ancrage, les bâtiments de guerre, les bateaux de plaisance, les courriers subventionnés et les navires en relâche forcée, pourvu que ceux-ci ne se livrent dans le port à aucune opération de commerce.

Droits de transbordement (Arrêté du 24 juin 1873).

1/2 p. 0/0 *ad valorem*.

Droits d'entrepôts (Décret du 10 janvier 1897).

Entrepôt réel.

Par tonneau d'encombrement et par jour..... 0^f 10

1/2 p. 0/0 *ad valorem*.